



Changement de direction raviser demande de congés sans solde

Par **gabard**, le **29/01/2009** à **10:51**

Bonjour,
Je suis salariées en tant que secrétaire médicale depuis 2001 dans une association régie sous la convention 66. Au mois d'octobre j'ai demandé un congé sans solde pour la période du 29 mai 2009 au 5 juin 2009. J'ai fait une remise en mains propres de ma demande à mon directeur qui me l'a immédiatement tamponné, signé avec la mention "bon pour accord". Ce directeur en question vient de déposer sa démission aux membres du CA. Ma question est la suivante est-ce que le nouveau directeur ou le CA (si nous n'avons pas de nouveau directeur) peut revenir sur la décision de l'ancien directeur et me refuser mon congé sans solde.
Merci par avance de votre réponse ;
et dans l'attente de vous lire je vous présente, l'expression de mes salutations distinguées.
Valérie Boumans